

BULLETIN D'INSCRIPTION

DOCUMENT A RETOURNER à la F.N.C.C. – CENTRE DE FORMATION
BP 124 – 42003 SAINT ETIENNE cedex 1 - Tél : 04.77.41.78.71 – Télécopie : 04.77.38.20.48
Courriel : contact@fncc.fr – Site Internet : www.fncc.fr

L'Elu(e) à la Culture et le tourisme *Singularité et complémentarité*

Mercredi 29 septembre 2010

Centre Culturel ATHANOR - Avenue Anne de Bretagne – 44350 GUERANDE

Participant(e) :

Mme, Mlle, M. : Prénom :

Qualité :

Collectivité territoriale ou Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Portable :

Adresse messagerie électronique :@.....

(Adresse électronique personnelle de l'élue(e) pour un envoi éventuel de documents de la part du formateur avant la session et pour l'informer rapidement de tout changement)

Le dossier est suivi par :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| ▪ Adhérent à la FNCC | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ▪ Participera à la session du <u>mercredi 29 septembre 2010</u> | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ▪ Souhaitez-vous qu'une convention soit établie lors de votre inscription | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Règlement :

Un **bon d'engagement** de la collectivité doit être joint à l'envoi du bulletin d'inscription (dans la mesure du possible)

Chèque

Mandat administratif

(à l'ordre de : F.N.C.C. Centre de Formation)

TSVP

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- I. Les sessions de formation de la F.N.C.C. sont réservées en priorité, aux élu(e)s chargé(e)s de la culture dans les collectivités territoriales. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée à la F.N.C.C.
- II. L'inscription d'un participant est effective à réception du présent bulletin dûment rempli et signé. Les réservations par téléphone doivent être confirmées par écrit dans les 48H.
- III. Le bulletin d'inscription doit mentionner le mode de règlement choisi.

Les droits d'inscription comprennent les frais de formation et la documentation remise aux participants, ainsi que le café accueil du matin, la pause de l'après-midi et le déjeuner.
Hébergement et transports sont à leur charge.

Les adhérents de la FNCC bénéficient d'un tarif préférentiel.

Horaires des sessions : 9h30 – 13h00 / 14h30 – 17h30 (repas 13h00 – 14h30)

Tarifs :

Adhérents F.N.C.C. :

- moins de 5 000 habitants : 110 €
- au dessus de 5 000 habitants : 220 €

Non adhérents F.N.C.C. :

- moins de 5 000 habitants : 220 €
- au dessus de 5 000 habitants : 440 €

A réception du bulletin d'inscription, une lettre de confirmation est envoyée au participant.

- IV. Une attestation de présence est délivrée après la session. La facture ayant valeur de convention de formation simplifiée est adressée au destinataire indiqué au paragraphe *Règlement* du présent bulletin.
- V. Annulation :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier ou télécopie :

- sont acceptées sans frais si reçues plus de 5 jours avant le début du stage ;
- les frais de désistement s'élèveront à 50% du coût de la session si la demande est reçue moins de 5 jours avant le stage ;
- après le début de la session, la totalité des frais de participation sera demandée.

La F.N.C.C. se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure (grève des transports...)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions applicables en cas d'annulation de l'inscription.

A

le

Signature

Cachet de la Collectivité

(avec les nom et fonction du signataire)

Sujets que vous souhaiteriez voir abordés en priorité :

.....

.....

.....

Mercredi 29 septembre 2010

Centre Culturel ATHANOR - Avenue Anne de Bretagne – 44350 GUERANDE

***L'Elu(e) à la Culture et le tourisme :
singularité et complémentarité***

PROGRAMME

Culture et tourisme : deux mondes ? Deux philosophies ? On a longtemps voulu opposer ces deux secteurs des politiques publiques. Les professionnels de part et d'autre critiquant l'hermétisme des uns ou l'extrême facilité des autres.

Un partage des rôles s'était établi, à la culture, la population locale, les « intellectuels » ; au tourisme, les estivants et les consommateurs de « loisirs faciles ».

Pourtant, et ce depuis longtemps, le patrimoine constitue un trait d'union entre culture et tourisme.

Plutôt que de se laisser déborder ou instrumentaliser, depuis plus de 20 ans on assiste à une volonté des décideurs culturels de prendre en compte la réalité touristique sans pour autant perdre leur âme. C'est tout l'enjeu de la formation que vous propose la FNCC.

Qui pourrait aujourd'hui contester la place du touriste dans les entrées d'un musée, d'un monument historique, d'un site remarquable, tout particulièrement lorsqu'il est côtier ou maritime ?

Pourquoi ne pas saisir l'opportunité de la disponibilité des touristes durant les périodes de congés pour s'enrichir l'esprit, bref se cultiver ?

Il appartient à l'élue(e) à la culture d'être ferme et déterminé(e) sur la définition « du champ culturel », de lutter contre les facilités tout en acceptant le touriste comme une chance et les professionnels du tourisme comme des partenaires dans la mise en place de sa politique culturelle.

DEROULEMENT de la journée de travail

La session se déroule sous forme interactive avec une présentation générale, des témoignages de terrain, suivis d'échanges et de débats.

09h15 : Accueil des participants.

09h30 : Tour de table : courte présentation des stagiaires (trois minutes par stagiaire)
Séance de travail

13h00– 14h30 : déjeuner en présence des intervenants

14h30 : Séance de travail

17H30 : fin des travaux

Un café accueil à 9H15, ainsi qu'une pause dans l'après-midi sont prévus.

Une visite des remparts est prévue à l'issue de la journée.

LES INTERVENANTS

Animateur / Formateur :

- **Jean-Philippe LEFEVRE**, enseignant, diplômé de l'Institut des Etudes Politiques de STRASBOURG, maire-adjoint à la culture d'une commune moyenne de 1989 à 2008.

Elus témoins :

- **Catherine BAILHACHE**, Maire-Adjointe à la Culture de GUERANDE
- **Christian MORICEAU**, Conseiller Municipal et Président du Festival « Les Terres Blanches ».

Intervenants :

- Une personne de l'EPCC « Les Chemins du Patrimoine en Finistère »